



Doc. 13685
27 janvier 2015

Contestation, pour des raisons substantielles, des pouvoirs non encore ratifiés de la délégation de la Fédération de Russie

Amendement¹ n° 1

Dans le projet de résolution, paragraphe 8, après la deuxième phrase, insérer la phrase suivante :

« Mais elle est vivement préoccupée par le fait que la Fédération de Russie nie désormais être partie à l'Accord de Minsk et à ses protocoles, affirmant être un simple observateur. »

Déposé par:

CHOPE Christopher, Royaume-Uni, CE
ANDERSON Donald, Royaume-Uni, SOC
ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC
BALFE Richard, Royaume-Uni, CE
CLAPPISON James, Royaume-Uni, CE
DONALDSON Jeffrey, Royaume-Uni, CE
DUNDEE Alexander, [The Earl of], Royaume-Uni, CE
ECCLES Diana, Royaume-Uni, CE
GALE Roger, Royaume-Uni, CE
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
GROZDANOVA Dzhema, Bulgarie, PPE/DC
HANSON Margus, Estonie, ADLE
JAWORSKI Andrzej, Pologne, CE
KIRAL Serhii, Ukraine, NI
KLEINBERGA Nellija, Lettonie, ADLE
LAIZĀNE Inese, Lettonie, CE
SELLIN Jarosław, Pologne, CE
TAKTAKISHVILI Chiora, Géorgie, ADLE
TRENCHÉV Antoni, Bulgarie, PPE/DC
VAREIKIS Egidijus, Lituanie, PPE/DC
VOVK Viktor, Ukraine, NI
WACH Piotr, Pologne, PPE/DC
WALTER Robert, Royaume-Uni, CE
WILCOX Judith, Royaume-Uni, CE
ZALISHCHUK Svitlana, Ukraine, NI
ZELIENKOVÁ Kristýna, République tchèque, ADLE

1. 2015 - Première partie de session

